



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion du mardi 03 septembre 2019 A 16H30
Salle de réunion 47 – 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

1. Saison sportive 2018-2019 : accompagnement des clubs par la Ville.
2. Versement d'une subvention d'équipement au profit de la Région Grand Est.
3. Subventions aux associations socioéducatives.
4. Soutien au projet Triathlon Citoyen à destination des jeunes de l'Ecole des Sports.
5. Les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à la BAM.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de mission

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère Municipale
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée.

La séance s'ouvre à 16h30 avec la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1^{er} point : Saison sportive 2018-2019 : accompagnement des clubs par la Ville.

Afin d'accompagner l'ASPTT Omnisports, la Ville de Metz en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement pour la saison sportive 2018/2019, a décidé d'accorder une aide exceptionnelle de 14 000 €. Ce soutien est destiné à participer au développement de son projet sportif et notamment à soutenir les activités nouvelles engagées et indispensables pour assurer la survie du club. Celui-ci reste un des derniers clubs à être propriétaire de son patrimoine par bail emphytéotique, et doit ainsi supporter l'ensemble des investissements et des charges liées au fonctionnement d'un complexe de plus de 4 hectares avec un club house, un gymnase, un dojo, des courts de tennis extérieurs et couverts, de grands espaces verts, etc. Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € pour l'organisation par le Rugby Club de Metz de la phase finale du Challenge de France le 15 juin 2019 au Stade de la Grange aux Bois. Cette compétition a réuni 12 équipes composées de 23 joueurs (âgés de 12 à 13 ans) s'étant qualifiées à l'occasion du Challenge Lajoie organisé à Metz en mai dernier. Il est également proposé d'octroyer 800 € à l'Ecole Française des Echecs de Metz pour soutenir la participation de Jan ZIENKIEWICZ, Champion de France 2019, aux Championnats d'Europe Poussins dans la catégorie U 10 M à Bratislava en Slovaquie du 01 au 11 août 2019.

Enfin, il est proposé d'accorder une subvention d'équipement de 500 € au bénéfice de la Renaissance Sportive de Magny pour l'acquisition d'un but mobile.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Jacques TRON

2^{ème} point : Versement d'une subvention d'équipement au profit de la Région Grand Est.

Le Lycée Régional Robert Schuman est une cité scolaire comprenant un Lycée Général et Technologique, un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et un GRETA. La cité scolaire s'étend sur 17 hectares, ce qui fait du lycée Robert Schuman l'un des plus grands établissements de l'académie, accueillant 1 700 lycéens et 900 apprentis.

Depuis l'application des Lois de Décentralisation, la cité scolaire Robert Schuman a fait l'objet d'une dizaine d'opérations d'investissement visant principalement à restructurer et à rénover les bâtiments d'externat, d'internat filles et de restauration pour un montant cumulé de plus de 30 M€, mais également de construction, telle que l'amphithéâtre de 320 places. En revanche les installations sportives couvertes (piscine et gymnases de type B et C) et extérieures (plateaux sportifs) n'ont pas fait l'objet de travaux d'investissement lourds à l'exception des travaux d'aménagement d'un plateau sportif en enrobé et d'une piste d'athlétisme (4 couloirs) et de deux terrains de volley-ball en enrobé également. Or, au printemps dernier, le Rectorat et la Région ont donné une suite favorable à la demande de l'établissement d'ouverture de la section sportive scolaire football féminin qui comprendra un groupe excellence pour des joueuses de niveau régional et un groupe Elite pour lequel le FC Metz apporte sa contribution par un encadrement humain dans le cadre du partenariat liant l'établissement et le FC Metz depuis 40 ans.

Bien évidemment cette augmentation des effectifs (deux divisions) amène la Région Grand Est à reconsidérer les besoins existants en installations sportives extérieures et à mettre à la disposition du lycée un terrain de sport extérieur synthétique sous peine de rendre impossible l'organisation des entraînements sur le temps scolaire. Ainsi, le programme de travaux proposé d'aménagement d'un terrain de sport extérieur synthétique permettra de répondre à la création de deux sections sportives dans l'établissement et de mettre à disposition des jeunes lycéens un ensemble de plateaux sportifs extérieurs fonctionnel et adapté aux usages actuels. A partir du relevé des lieux et du diagnostic établi au regard des caractéristiques géotechniques du terrain de sport extérieur, le projet d'aménagement d'un terrain de sport extérieur synthétique nécessite la prise en compte du programme de travaux suivant :

- déplacement des 9 couloirs de vitesse en tartan,
- déplacement du terrain de lancer de poids,
- aménagement du terrain de sport extérieur synthétique,
- remplacement des luminaires existants des quatre mâts d'éclairage par des Diodes Electro Luminescentes (LED).

L'estimation du coût global de l'opération s'élève à 300 000 € TTC soit 250 000 € HT comprenant l'ensemble des dépenses d'investissement nécessaires à sa réalisation, à partir de la décomposition suivante :

- Etude de sol 2 000 € HT
- **Travaux 220 000 € HT**
- Contrôle technique 2 000 € HT
- Coordination de Sécurité 2 000 € HT
- Provisions pour aléas et révisions 24 000 € HT

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 2 mois préparation de chantier comprise. La totalité des travaux sera réalisée en 2019. Le financement des travaux sera entièrement à la charge de la Région.

Par ailleurs, l'équipement étant implanté à Metz-Borny, de nombreuses associations sportives sont en demande d'installations sportives. Cet équipement pourra être mis à disposition des associations sportives locales en dehors des créneaux horaires scolaires dans le cadre d'une convention spécifique à établir en concertation avec le Lycée Robert Schuman. C'est pourquoi, cette opération d'investissement fera l'objet d'une participation financière, à part égale, entre les trois entités suivantes, le Centre de Formation d'Apprentis du Lycée Robert Schuman, la Ville de Metz et la Région Grand Est.

La participation de la Ville de Metz s'élève à 73 564,48 €.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Jacques TRON

3^{ème} point : Subventions aux associations socioéducatives.

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socioéducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **36 795 €** au bénéfice des associations recensées ci-après.

1. Subvention s de fonctionnement

La **MJC des Quatre Bornes** a obtenu de la CAF de la Moselle l'agrément "Espace de Vie sociale". Dans ce cadre, l'association accentue son développement sur des thématiques spécifiques. Les premières actions mises en place concernent : **l'accompagnement à la parentalité** (ateliers à destination des parents et des familles) avec pour objectifs de conforter les parents dans leur rôle éducatif, développer les liens parents-enfants, prévenir les dysfonctionnements ; **l'animation sociale** avec l'accent sur l'implication des habitants (mise en place de nouvelles manifestations, développement d'actions intergénérationnelles, programmation culturelle élaborée avec les usagers, lieu d'échanges entre les habitants...) ; **la lutte contre l'isolement** (lutte contre l'illettrisme ou la barrière de la langue, accompagnement des familles dans leurs problématiques sociales soit directement soit en orientant vers les institutions adaptées...) le but étant de faire le MJC un lieu de sociabilisation bienveillante, un vecteur de rencontre, un point d'écoute avec mise en réseau des partenaires.

Il est proposé de soutenir ce nouveau développement par une subvention complémentaire d'un montant de **15 000 €** sur un budget global de 82 000 € (hors bénévolat et aides en nature).

2 . Subventions pour le transport des enfants vers les accueils des mercredis et les accueils de loisirs.

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi. À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi. Il est proposé de reconduire cette aide pour la période de septembre à décembre 2019 pour un montant global de 21 420 €.

Par ailleurs, du fait des travaux de rénovation du centre social Le Quai, des frais de transports des enfants se sont ajoutés dans le cadre de leurs accueils collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires de février. Une subvention complémentaire est proposée, d'un montant de 375 €.

La dépense totale s'élève à **21 795 €**.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

4^{ème} point : Soutien au projet Triathlon Citoyen à destination des jeunes de l'Ecole des Sports.

Le projet Triathlon citoyen initié en 2017 en partenariat avec Metz Triathlon est reconduit. Il s'inscrit dans l'appel à projet de la Fédération Française de Triathlon ayant pour objectif de démocratiser le triathlon dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, zones d'intervention de l'Ecole des Sports (Bellecroix, Hauts de Vallières, Patrotte et Sablon). Cette édition apporte des évolutions au dispositif puisqu'il sera mis en oeuvre en deux phases successives. Une première s'adressera aux jeunes messins des QPV de 9 à 11 ans qui participeront aux entraînements hebdomadaires du club à compter d'octobre 2019. Ils prendront part au final à la course "Run & Bike" qui se tiendra en février 2020. Une seconde phase s'adressera aux adolescents des mêmes secteurs (jusqu'à 16 ans), qui prendront eux aussi part aux séances de Metz Triathlon. Leur objectif final étant la participation à leur premier Triathlon, en juin 2020, organisé par le club à Metz. Entre quinze et vingt jeunes par tranche d'âge et par secteur sont concernés par le projet. Le coût global du projet est estimé à 11 500 €. Le club a obtenu un financement de 5 000 € de la Fédération Française de Triathlon.

Il sollicite par ailleurs une subvention de la Ville de Metz de 3 000 €.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

5^{ème} point : Les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à la BAM.

Le 20 novembre 2019 marquera le 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). La CIDE a été adoptée à l'unanimité par l'Organisation des Nations unies le 20 novembre 1989 afin de reconnaître des droits spécifiques aux enfants et les faire respecter. Elle déploie en leur faveur une politique d'aide et de soutien.

Depuis 2004, la Ville de Metz s'est engagée auprès de l'UNICEF et a rejoint le réseau des communes qui se mobilisent autour des droits de l'enfant dans le cadre de la charte "Ville Amie des Enfants". Elle a ensuite renouvelé son engagement en déposant un projet d'action 2014/2020 et en signant une convention avec l'UNICEF par laquelle elle s'engage à rendre la Ville plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs, à promouvoir leur éducation à la citoyenneté, à favoriser leur participation à la vie de la cité, à faire progresser un esprit de solidarité internationale. La finalité est l'épanouissement de l'enfant dans son environnement urbain, social et culturel, car à plus long terme les enfants d'aujourd'hui deviendront des adultes et citoyens engagés, volontaires, autonomes, acteurs de leur territoire. Tous les ans, la Ville de Metz développe des actions en partenariat avec l'UNICEF pour la Journée internationale des droits de l'enfant. Cette année, afin de fêter les 30 ans de la Convention et d'honorer cet engagement historique, l'UNICEF et Les Francas de Moselle sont à l'initiative d'un projet évènementiel qui aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 à la BAM.

Cette manifestation sera l'aboutissement de tout un travail réalisé en amont, en lien avec des enseignants et des associations, en vue de sensibiliser les enfants à leurs droits. Des ateliers seront proposés sur le temps scolaire pour les élèves de l'école Le Graouilly et du collège Rabelais au Sablon, de l'école Emilie du Chatelet et du collège Jules Lagneau à Bellecroix. Les intervenants, dont la Compagnie le Tourbillon et la Ligue de l'Enseignement, favoriseront l'expression des enfants sur cette thématique via différents supports artistiques et ce en collaboration avec l'UNICEF. Par ailleurs, dans le cadre des mercredis éducatifs et/ou du périscolaire, six centres sociaux ou MJC (le centre social Le Quai, La Maison de la Culture et des Loisirs, l'Association Culturelle et Sociale Agora, la MJC de Metz Borny, le centre social Pioche et le centre social Arc en Ciel) se sont mobilisés pour organiser des ateliers en lien avec Les Francas de Moselle dont l'une des finalités sera la réalisation d'affiches illustrant les droits des enfants. Celles-ci seront exposées à la BAM, illustreront un calendrier 2020 des Droits de l'Enfant édité par les Francas de Moselle et seront par la suite présentées au concours d'affiches organisé par les Francas au niveau national. La journée du 20 novembre à la BAM sera organisée autour de différents temps pour permettre la restitution des ateliers, proposer diverses animations et rassembler parents et enfants autour d'un grand spectacle. La matinée sera consacrée aux scolaires avec exposition de l'oeuvre réalisée au cours des ateliers arts plastiques au Sablon, représentation de la pièce de théâtre mise en scène à Bellecroix et animation d'un atelier web radio. Les enfants des accueils collectifs de mineurs seront accueillis en après-midi par Les Francas de Moselle qui animeront une dizaine d'ateliers de sensibilisation, tandis qu'ATD Quart Monde proposera un atelier lecture. A partir de 17h30, ces mêmes ateliers seront ouverts au tout public. Enfin, la journée se conclura par un grand spectacle, de 18h30 à 20h30, orchestré par l'UNICEF en lien avec plusieurs associations. Au programme : chant, danse, GRS, théâtre, percussions Guinée-Faré (...), le tout entrecoupé par des messages d'enfants rappelant leurs droits. Enfin, la Ville candidate à l'opération nationale initiée par l'UNICEF "30 monuments et bâtiments historiques aux couleurs de l'UNICEF pour les 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant" en proposant l'illumination de la BAM.

Pour l'animation des ateliers, Les Francas de Moselle sollicitent une subvention de 3 150 euros. Cette aide permettra de mener des actions de sensibilisation auprès des six centres sociaux et MJC afin que les enfants s'approprient leurs droits dans une démarche de participation et de production collective autour de ce texte fondateur. La Ville prendra, par ailleurs, en charge les frais techniques liés à l'organisation de la manifestation à la BAM

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17 heures.